

Revalorisation des pensions

- Retraite complémentaire Agirc-Arrco

Les partenaires sociaux se sont accordés pour revaloriser la retraite complémentaire. Dès le 1^{er} novembre 2023, la hausse sera de 4,9%.

Le cadre des revalorisations a été défini jusqu'en 2026. L'inflation sera le point de référence, mais avec la possibilité de minorer ce chiffre jusqu'à 0,4 point.

Ils se sont également accordés pour mettre fin au malus à partir du 1^{er} décembre 2023. Ce dispositif minorait de 10% pendant trois ans la retraite complémentaire des salariés qui décidaient de partir à la retraite dès qu'ils avaient le taux plein. Ils devaient alors travailler un an de plus pour l'éviter. Ce ne sera donc plus le cas à compter du 1^{er} décembre prochain.

Pour les retraités qui le subissent actuellement, la suppression de ce dispositif se fera en avril 2024. Aucun remboursement n'est prévu pour les minorations déjà passées.

- Revalorisation des retraites de base

Le ministre de l'Economie, Bruno Lemaire a déclaré que toutes les pensions de base seraient revalorisées de 5,2% au 1^{er} janvier 2024.

Cette revalorisation concernera également les minima sociaux.